



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 28-09-2026 /

Dossier complet le : 28-09-2026 /

N° d'enregistrement : 024056/KK P

1 Intitulé du projet

Reamenagement de la parcelle AA5 du Camping Les Voiles des 2 Caps - creation de huit emplacements nus pour caravanes et camping-cars

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

LES VOILES DES DEUX CAPS

Raison sociale

Les voiles des 2 caps

N° SIRET

87791755900016

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

COCQ

Prénom(s)

Raphael

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
42. Terrains de camping et caravanage, 42A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'aménagement de la parcelle cadastrée AA5, d'une superficie de 794 m², située dans la continuité du Camping Les Voiles des 2 Caps, afin d'y créer 8 emplacements nus supplémentaires exclusivement destinés à l'accueil de caravanes et de camping-cars. Le camping comporte actuellement 104 emplacements et sa capacité sera portée à 112 emplacements. Aucune construction, aucun mobil-home ou habitation légère de loisirs et aucune démolition ne sont prévus.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de compléter de manière limitée la capacité d'accueil touristique du camping existant par la création de 8 emplacements nus pour caravanes et camping-cars. L'aménagement est conçu dans la continuité du camping et de ses équipements existants, en conservant le caractère végétal et perméable de la parcelle et en veillant à son intégration paysagère.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux consisteront en un nivellement léger de la parcelle afin d'aménager 8 emplacements nus destinés aux caravanes et camping-cars. Les emplacements seront réalisés avec un mélange terre-pierre perméable et végétalisable afin de conserver l'infiltration naturelle des eaux pluviales. Aucune voirie nouvelle ni aucun nouvel accès depuis la voie publique ne seront créés. L'accès aux emplacements s'effectuera uniquement depuis les circulations intérieures existantes du camping. Les emplacements seront raccordés uniquement au réseau électrique existant du camping, par branchements enterrés. Aucun réseau d'eau potable ni d'assainissement ne sera créé sur la parcelle. Aucune construction, Les travaux de terrassement seront limités aux opérations nécessaires au nivellement de la parcelle. Ils pourront générer l'évacuation de terres et de matériaux inertes excédentaires.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les 8 nouveaux emplacements seront exclusivement destinés à l'accueil temporaire de caravanes et de camping-cars. Les usagers utiliseront les équipements existants du camping pour les sanitaires, l'alimentation en eau potable et la vidange des eaux usées. Aucun rejet d'eaux usées ne sera effectué sur la parcelle concernée. Les déchets ménagers seront pris en charge par les dispositifs de collecte et de tri déjà existants dans le camping. Les accès et circulations se feront exclusivement par les équipements existants du camping. En cas de cessation de l'usage, les aménagements réalisés, principalement constitués de surfaces perméables en terre-pierre, pourront être retirés ou remis en état sans démolition de construction.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Declaration préalable au titre du Code de l'urbanisme auprès de la commune d'Hervelinghen, à déposer après la décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie de la parcelle concernée par le projet Nombre d'emplacements existants du camping Nombre d'emplacements créés Capacité totale après réalisation Constructions nouvelles	(794, m2) (104, emplacements) (8, emplacements nus) (112, emplacements) (0, m2)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 901 Voie : Rue Principale

Lieu-dit :

Localité : 901 Rue Principale 62179 Havelinghen

Code postal : 62179 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 1°42'29"E Lat. : 50°52'57"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi de la Communauté de communes de La Terre des Deux Caps - zone UFc. Parcelle AA5 identifiée en Espace Vert à Préserver (EVP) au Plan B du PLUi.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Terrain de camping existant, autorise a l'aménagement pour 102 emplacements par arrete municipal du 20 novembre 1998, mentionne dans l'arrete prefectoral de classement de 1999. Le camping est actuellement classe par Atout France pour une capacite de 104 emplacements (decision du 13 octobre 2022). Le projet prévoit l'aménagement de 8 emplacements nus supplémentaires pour caravanes et camping-cars sur la parcelle AA5 de 794 m², portant la capacite totale a 112 emplacements. Aucune construction n'est prevue.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Parc naturel regional des Caps et Marais d'Opale

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRi du bassin versant des pieds de coteaux des Wateringues
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRi du bassin versant des pieds de coteaux des Wateringues, approuve le 25/03/2022. Parcelle du projet hors zonage réglementaire identifiée au Plan C du PLUi.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Site Natura 2000 FR3100477 - « Falaises et pelouses du Cap Blanc-Nez, du Mont d'Hubert, des Noires Mottes, du Fond de la Forge et du Mont de Couple » - projet situe a proximite d'un site (a 145 metre)
D'un site classé ?	☒	☐	Site classe des Deux Caps - projet situe a proximite, hors emprise du site classe

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les travaux de nivellement necessiteront l'excavation et l'evacuation d'une quantite limitee de terres et de materiaux inertes. Ces materiaux excedentaires seront evacues vers une filiere adaptee et autorisee
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Apport de melange terre-pierre necessaire a la realisation des surfaces permeables et vegetalisables des 8 emplacements.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Utilisation limitee de materiaux mineraux provenant de filieres courantes d'approvisionnement.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet ne necessite aucune creation de reseau d'eau potable ou d'assainissement sur la parcelle. Les usagers utiliseront les sanitaires, points d'eau et equipements de vidange existants du camping. L'augmentation de capacite est limitee a 8 emplacements.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Modification limitee d'une parcelle actuellement vegetalisee. Le projet ne prevoit aucune construction et conservera des surfaces permeables et vegetalisables. Les elements vegetaux structurants seront preserves et l'integration paysagere renforcee par des plantations adaptees au contexte local. Incidence attendue faible.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Projet hors site Natura 2000, faible ampleur Projet situe hors de l'emprise du site Natura 2000, dans la continuite immediate du camping existant. Projet limite a 8 emplacements nus, sans construction, sans prelevement d'eau, sans rejet d'eaux usees et sans creation d'accès exterieur. Aucun impact notable attendu sur les habitats ou especes du site Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Amenagement limite a une parcelle de 794 m ² actuellement vegetalisee, classee en zone UFc au PLUi. Aucune construction ni surface impermeabilisee n'est creee ; les emplacements resteront permeables et vegetalisables.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Secteur concerne par un alea de retrait-gonflement des argiles. La commune d'Hervelinghen est couverte par le PPRi des pieds de coteaux des Wateringues ; la parcelle du projet apparait toutefois hors des zones reglementaires du PPRi figurant au Plan C du PLUi. Le projet ne comporte aucune construction.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Augmentation tres limitée des déplacements liée à la création de 8 emplacements supplémentaires. Les véhicules utiliseront exclusivement l'entrée et les circulations existantes du camping. Aucun nouvel accès depuis la voie publique n'est créé.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Bruit limité aux mouvements ponctuels des véhicules et à l'occupation normale des 8 emplacements. Aucune nouvelle activité génératrice de nuisances sonores n'est créée
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Emissions ponctuelles liées aux véhicules des usagers des 8 emplacements. Incidence faible compte tenu du nombre limité d'emplacements et de l'absence d'activité génératrice d'émissions atmosphériques.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Aucun rejet liquide ni rejet d'eaux usées sur la parcelle. Les usagers utiliseront les sanitaires et installations de vidange existants du camping. Les eaux pluviales s'infiltreront naturellement sur les surfaces perméables
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Aucun effluent ne sera genere ni rejete sur la parcelle. Les usagers utiliseront les sanitaires et installations de vidange existants du camping.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Production limitee de dechets menagers ordinaires lies a l'occupation des 8 emplacements. Ils seront integres au dispositif de collecte et de tri existant du camping. Aucun dechet dangereux n'est genere par l'exploitation du projet.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet ne comporte aucune construction. Il est integre dans le camping existant et fera l'objet d'un traitement paysager preservant et renforçant les elements vegetaux du site. Aucun impact notable attendu sur le patrimoine architectural, culturel, archeologique ou paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet. Aucune autre évaluation environnementale spécifique au projet n'a été réalisée au titre d'une autre législation applicable.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet a été conçu de manière à limiter ses incidences sur l'environnement. Les aménagements sont limités à 8 emplacements nus sur une superficie de 794 m², sans construction, mobil-home ou habitation légère de loisirs. Les travaux seront limités à un nivellement léger et à la réalisation de surfaces perméables et végétalisables en mélange terre-pierre, permettant de maintenir l'infiltration des eaux pluviales sur la parcelle. Aucune nouvelle voirie ni aucun nouvel accès depuis la voie publique ne seront créés. Les emplacements seront desservis par les circulations intérieures existantes du camping. Aucun réseau d'eau potable ou d'assainissement ne sera créé sur la parcelle. Les sanitaires, points d'eau et installations de vidange existants du camping seront utilisés. Les branchements électriques seront réalisés en souterrain à partir du réseau existant. Les éléments végétaux structurants seront conservés autant que possible et l'intégration paysagère sera renforcée par des plantations adaptées au contexte local. Aucun éclairage permanent supplémentaire n'est prévu sur la parcelle. Les déchets générés par les usagers seront intégrés au dispositif existant de collecte et de tri du camping.

7 Auto-évaluation (facultatif)

i Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le maître d'ouvrage estime que le projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale. Le projet porte sur l'aménagement limite d'une parcelle de 794 m² au sein du camping existant, avec la création de 8 emplacements nus pour caravanes et camping-cars, portant la capacité de 104 à 112 emplacements. Il ne prévoit aucune construction, aucun mobil-home, aucune habitation légère de loisirs, aucune nouvelle voirie ni aucun nouvel accès depuis la voie publique. Les travaux comprendront les opérations de terrassement nécessaires au nivellement de la parcelle, avec évacuation des terres et matériaux inertes excédentaires vers une filière adaptée, ainsi que l'apport de mélange terre-pierre pour la réalisation de surfaces perméables et végétalisables. Aucun réseau d'eau potable ou d'assainissement ne sera créé sur la

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

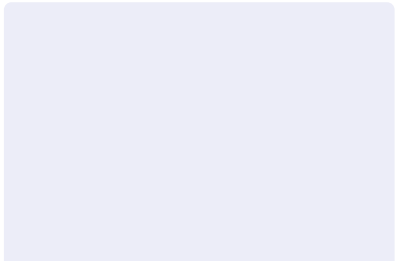
Nom COCQ

Prénom Raphael

Qualité du signataire président

À hervelinghen

Fait le 28-09-2026 /



Signature du (des) demandeur(s)